

les mêmes dans toutes les compagnies. Le porteur de police doit d'abord subir un examen médical, pour lequel il doit payer les honoraires du médecin; il doit aussi payer avec les intérêts, les primes en retard, et il est important que l'affaire soit suivie jusqu'à ce qu'on arrive à un arrangement pour ce règlement, autrement on aurait travaillé en pure perte. Il est rare qu'un homme prenne la peine de se faire examiner et paie les frais de cet examen, puis manque de payer les arrérages. Les compagnies diffèrent d'opinion quant au genre de règlement; certaines acceptent des billets au bureau principal, d'autres exigent que ces billets soient reçus par le gérant de succursale ou l'agent. L'acceptation de billets implique un travail supplémentaire et résulte trop souvent en une perte pour la compagnie ou l'agent; on ne peut pas dire que ce système soit entièrement satisfaisant. Un règlement entièrement ou partie en espèces est beaucoup plus désirable. Dans le dernier cas d'habitude emprunter **ORILL** couvrir la balance.

**Atelier de la Reuse à Rochel Universelle de Jardine)**  
employée dans toutes sortes de manufactures pour les réparations urgentes aux machines.

Tous les ateliers de machines et de chemins de fer devraient l'employer.

Les constructeurs de ponts, les poseurs de voies ferrées et les ouvriers en constructions métalliques en ont besoin constamment.

**A. B. JARDINE & CO.**  
HESPER, ONT.

Tél. Est 1899

Résidence :  
1211 A, rue St-Denis  
Téléphone St-Louis 1124

**JOS. BINETTE**

Entrepreneur et Contracteur

456, rue St-Charles-Borromée, Montréal

**ONTARIO SILVER CO., LIMITED**

NIAGARA FALLS, Canada.

MANUFACTURIERS DE

Cuillères, Fourchettes, Coutellerie,  
et Articles en Plaqué.

Demandez notre Catalogue et nos Cotations.

Bell Main 5141-5142

Marchands 642

**Chartrand & Turgeon**

COMPTABLES

55, rue St-François-Xavier

MONTREAL.

Il est surprenant de constater combien la santé s'affaiblit entre l'époque où un homme prend une police d'assurance et celle où il demande sa remise en vigueur. Si les assurés se rendaient parfaitement compte de cela, il y aurait moins d'abandons de polices. Il est parfois nécessaire de refuser une remise en vigueur; quand cela arrive, le département a un triste devoir à accomplir.

Est-il nécessaire ou profitable de se tenir en contact avec des détenteurs de polices abandonnées? D'après le dernier Livre Bleu du Gouvernement, les cinquante-cinq compagnies d'assurance-vie opérant au Canada en 1910 ont eu pour plus de \$59,000,000 de polices abandonnées. Sur ce total, il n'a été remis en vigueur que pour \$6,247,543 de polices; les deux tiers de cette dernière somme auraient probablement été entièrement perdus, sans le travail fait par les dépositaires. Le terme en vigueur. Dans demande une explication. Compagnies qui vellement d'une police, on accorde à l'assuré un délai de trente jours pour payer sa prime. Si, à l'expiration de ce délai, la prime n'est pas payée, la plupart des compagnies permettent à l'agent de temporiser encore dix jours; si dans l'intervalle l'assuré paie sa prime, la seule chose qu'on lui demande est de signer une déclaration comme quoi il est toujours en bonne santé. Si au bout des quarante jours, la prime reste impayée, l'agent doit renvoyer le reçu au bureau de la compagnie avec un rapport, et la police est traitée en police abandonnée. Strictement parlant, toutefois, la police est abandonnée quand les trente jours de grâce sont expirés.

La principale raison de l'abandon des polices est d'ordre pécuniaire. L'assuré s'aperçoit, quand sa prime est due, qu'il n'a pas les fonds nécessaires pour la payer. Une autre raison est l'incurie de l'assuré. Bien qu'il lui soit souvent rappelé que sa prime est due, il néglige l'affaire jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour obtenir le reçu de son renouvellement sans lui causer quelque ennui et des frais. D'autre part, l'abandon de la police peut être volontaire; l'assuré peut n'être plus satisfait de son contrat; peut-être ce contrat ne lui a pas été bien expliqué, ou bien, il constate que son contrat est différent de celui qu'il pensait avoir.

L'agent est peut-être blâmable, mais souvent l'assuré est lui-même responsable de cet état de choses. Il aurait dû lire son contrat en le recevant et s'il ne lui donnait pas entière satisfaction, le faire rectifier. L'assuré blâme naturellement la compagnie et, bien qu'il subisse une perte, le sachant ou l'ignorant, il abandonne sa police. Il peut encore exister d'autres raisons; mais on peut les ra-

nécessité de suivre systématiquement les polices abandonnées; ce système, bien mis à exécution, est profitable au point de vue pécuniaire, car les frais encourus pour remettre des polices en vigueur sont certainement moindres que ceux nécessités par de nouveaux contrats.

La question offre encore un autre point de vue: la proportion des hommes qui ne s'assurent pas diminue d'année en année. Si un homme abandonne sa police, il en prendra une autre ailleurs à un moment donné. Si la compagnie qui l'a assuré se donne la peine de l'engager à continuer son assurance, il apprécie cette démarche et, lorsqu'il voudra une autre police, il reviendra à cette compagnie.

Le système qui consiste à suivre les polices abandonnées conduit à la prise de nouveaux contrats. Le porteur de police peut être si convaincu de la nécessité et de l'utilité de l'assurance que non seulement il fera remettre en vigueur son ancienne police, mais qu'il prendra l'assurance; ou bien il présentera l'argent à l'un de ses amis, qui

Henry N. Chauvin, Geo. Harold Baker,  
Harold Barle Walker

**CHAUVIN, BAKER & WALKER**

AVOCATS

230 rue St-Jacques, Montréal

**GARAND, TERROUX & CIE**

BANQUIERS ET COURTIERS

48 rue Notre-Dame Ouest

MONTREAL

Téléphone : Main 1909

**FINDLAY & HOWARD**

LIMITED

211 rue Notre-Dame Ouest

MONTREAL

Immeubles, Assurance,  
Placement de Fonds

**Théâtre National Français**

Coln Beaudry et Ste-Catherine Est

Le seul Théâtre Français à Montréal.

SEMAINE DU 18 MARS 1912.

**La Grâce de Dieu**

**L. R. MONTBRIAND**

Architecte et Mesureur,

230 Rue St-André

Montréal.